

RAPPORT ANNUEL

2006/2007



Fondation de la faune du Québec

Québec, juillet 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

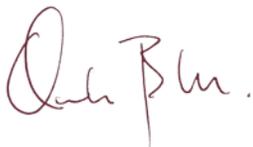
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2007.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2006-2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Ressources
naturelles et de la Faune,



Claude Bécharde

Québec, juillet 2007

Monsieur Claude Bécharde
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2006-2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Jacques Gauthier

TABLES DES MATIÈRES

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec	5
1.1 Constitution	5
1.2 Fonctions et pouvoirs	5
1.3 Secteurs d'activité	5
1.3.1 Aide technique et financière	5
1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques	5
1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus	6
1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires	6
1.4 Encadrement administratif	6
1.4.1 Octroi d'aide financière	6
1.4.2 Effectifs	6
1.4.3 Protection des renseignements personnels	6
1.4.4 Code de déontologie	6
2. Orientations stratégiques et priorités	7
2.1 Orientations stratégiques	7
2.2 Priorités	7
3. Faits saillants en 2006-2007	8
4. Résultats de l'exercice 2006-2007	10
4.1 Soutien des initiatives fauniques	10
4.1.1 OBJECTIF 1 : accroître les sommes consacrées aux interventions fauniques	10
4.1.2 OBJECTIF 2 : accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques	11
4.1.3 OBJECTIF 3 : initier 12 000 jeunes à la pêche	12
4.1.4 Autres activités fauniques	14
4.2 Croissance et diversification des revenus	17
4.2.1 OBJECTIF 4 : accroître les revenus provenant des contributions des utilisateurs	17
4.2.2 OBJECTIF 5 : accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds	17
4.2.3 OBJECTIF 6 : appuyer des organismes dans leurs collectes de fonds	22
5. Perspectives 2007-2008	23
Donateurs et partenaires de la Fondation	24
Rapport du vérificateur	31
États financiers	32
Code d'éthique et de déontologie	40

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au 31 mars 2007

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2007. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le Rapport annuel 2006-2007

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2006-2009.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général
de la Fondation de la faune du Québec,



André Martin
Québec, le 1^{er} juin 2007

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Je peux sans contredit affirmer que cette première année complète à titre de président du conseil d'administration s'est tenue sous le signe du changement et de l'évolution.

Elle aura d'abord été marquée par le départ du président-directeur général, M. Bernard Beaudin, qui a choisi, après dix années de dévouement et de grand leadership, de relever de nouveaux défis à l'Université du Québec. Son passage à la Fondation aura été déterminant et ses multiples réalisations marqueront encore longtemps le parcours de l'organisation. Je tiens à lui adresser mes plus sincères remerciements et mes meilleurs vœux de succès.

J'ai donc eu le plaisir d'accueillir son successeur, M. André Martin, dont la vaste expérience dans le domaine du marketing, des communications et de la faune l'a déjà amené à entreprendre des actions dans un esprit de continuité, mais également de nouveauté.

Le conseil d'administration a lui aussi vécu des changements importants, puisque six nouveaux membres ont été nommés par le gouvernement du Québec. Ces nominations m'ont donné l'occasion de travailler avec une équipe largement renouvelée, qui présente un heureux mélange d'expérience, de dynamisme et de créativité. Par-dessus tout, la composition du nouveau conseil m'aidera à poursuivre l'atteinte de l'objectif majeur que je m'étais fixé l'année dernière, soit de tout mettre en œuvre pour intensifier le mouvement et étendre le réseau des initiatives fauniques au Québec.

Je tiens à remercier sincèrement les administrateurs qui ont quitté le conseil en cours d'année. Participer activement à la vie d'une organisation comme la Fondation demande une disponibilité et une attention particulières. Nous avons été privilégiés de pouvoir compter sur des candidats de haut calibre qui ont façonné, chacun à leur manière, les destinées de notre Fondation. Merci encore à tous et à toutes!

La principale décision que nous avons prise en cours d'année a été de lancer la Fondation dans un important exercice de planification stratégique. En effet, le contexte de changement dans lequel évolue l'organisation, associé au vingtième anniversaire en 2007 des premiers projets soutenus par la Fondation, constitue une occasion privilégiée pour poser un regard sur le passé, le présent et surtout l'avenir. La production d'un Plan stratégique pour la Fondation se concrétisera au cours de 2007-2008 et elle fournira à l'organisation des assises solides sur lesquelles pourront reposer ses actions futures. Répondre encore mieux aux besoins du milieu, demeurer efficace dans nos investissements, consolider et élargir nos partenariats ou accroître notre notoriété seront au cœur de nos réflexions. Les partenaires et l'équipe de la Fondation seront largement mis à contribution afin de faire de cet exercice un franc succès.

J'ai également proposé pendant l'année que les réflexions actuellement en cours à la Fondation mènent à la mise sur pied d'initiatives d'importance susceptibles de devenir des « projets phares » pour la Fondation, c'est-à-dire des actions qui la feront connaître et reconnaître auprès des partenaires et du grand public. Ces initiatives devront d'abord et avant tout aborder des problématiques sérieuses, auxquelles le public pourra s'identifier et se rallier. J'ai grande confiance que cette idée se concrétisera durant la prochaine année et qu'elle aidera la Fondation à jouer un rôle de premier plan dans la protection et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

En terminant, j'aimerais adresser un remerciement particulier à M. Jean Roch LeBlond, qui a agi à titre de président-directeur général intérimaire au cours de l'été 2007. Sa vaste expérience et sa connaissance exhaustive de l'ensemble des dossiers menés à la Fondation – et Dieu sait qu'ils sont nombreux – ont constitué des atouts infiniment précieux et ont favorisé une transition en douceur des responsabilités.

Jacques Gauthier

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



J'ai eu l'immense privilège, au cours de l'année 2007-2008, de joindre les rangs de la Fondation de la faune du Québec à titre de président-directeur général. J'ai accepté cette responsabilité avec enthousiasme. J'y vois un défi hautement motivant, soit celui de participer activement aux destinées d'une organisation en laquelle je crois et qui occupe une position importante sur l'échiquier du monde de la faune. Énormément de travail a été accompli par mes prédécesseurs et par l'équipe en place et je tiens à les en féliciter.

Mon défi sera de poursuivre le développement des actions de la Fondation avec la plus vaste gamme possible de partenaires, qu'ils soient financiers ou fauniques, afin de bien remplir la mission de la Fondation, soit de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. C'est en ayant constamment à l'esprit cette mission que j'ai entrepris mes premières actions à la Fondation.

Une de mes principales préoccupations en début de mandat a été de m'imprégner des pratiques de la Fondation axées sur la rigueur administrative et l'équité. Il est plus que jamais essentiel qu'une organisation comme la nôtre demeure absolument irréprochable en cette matière dans sa gestion interne et dans l'attribution de ses ressources financières. Nous souhaitons donc continuer à agir avec le maximum de transparence afin d'aider la Fondation à maintenir la rigueur qui l'a toujours caractérisée.

Nous avons rapidement établi des contacts solides avec les principaux partenaires de la Fondation et, au premier chef, avec les utilisateurs de la faune, soit les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs du Québec. Rappelons que non seulement ils constituent des acteurs de premier plan en milieu faunique, mais ils aident aussi beaucoup la Fondation par la contribution qu'ils lui versent à l'achat de leurs permis. Avec leurs fédérations respectives, nous avons examiné les principaux enjeux de l'heure et déterminé certains de ceux sur lesquels la Fondation pourrait se pencher.

La première action mise en œuvre dans cette foulée vise le développement de la relève, qui montre des signes de stagnation ou de déclin selon les secteurs. C'est dans cette perspective qu'a été tenu, entre le 15 février et le 31 mars 2007, le premier encan

virtuel de la Fondation : « l'Encan faune et nature ». Celui-ci a généré des profits de 25 000 \$ qui seront investis dans des initiatives visant à stimuler la relève dans des activités de contact avec la nature et la faune, qu'il s'agisse de pêche, de chasse, de piégeage ou d'observation. Plusieurs projets seront ainsi soutenus en 2007-2008. Des activités de communication seront notamment mises de l'avant afin de sensibiliser le public à l'importance de la relève.

Toujours en pensant à la relève, nous avons procédé à certains ajustements dans le fonctionnement du programme *Pêche en herbe* destiné à initier les jeunes de 9 à 12 ans à la pêche à la ligne. C'est ainsi qu'un nouveau partenariat a été établi avec la Forêt Montmorency (Université Laval) et la réserve faunique des Laurentides pour la mise en œuvre du programme dans la grande région de Québec.

Sur le plan des aménagements fauniques, nous avons lancé, en janvier 2007, un nouveau volet frayères associé au programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques*. Ce nouveau volet vise la réalisation de travaux d'aménagement de frayères pour la truite mouchetée (omble de fontaine) dans les cours d'eau du Québec. Nous souhaitons ainsi appuyer les nombreux acteurs locaux qui, par leurs efforts et leur dévouement, mettent en place des mesures simples, mais concrètes pour aider l'espèce la plus recherchée des pêcheurs québécois, la truite mouchetée. Les premiers projets ont été lancés en mai 2007.

En ce qui touche les partenariats financiers, de nouvelles alliances ont été conclues. Par exemple, la Fondation et le Centre des congrès de Québec ont travaillé à l'élaboration d'une entente de partenariat avant-gardiste et bénéfique pour l'environnement. Cette entente s'inscrit dans l'engagement officiel pris par le Centre des congrès de Québec, qui offre maintenant à sa clientèle des formules qui facilitent la tenue d'événements organisés de façon responsable. Ainsi, les clients pourront notamment verser des sommes qui permettront à la Fondation de réaliser des projets de protection et de mise en valeur des habitats fauniques dans la région de Québec, à titre d'actions compensatoires.

Nous avons également élaboré une entente avec les magasins Latulippe de Québec qui a pris également forme en avril 2007. Ce nouveau partenaire a accepté qu'une portion des profits provenant de la vente de trois produits sélectionnés, soit le chapeau Tilley (LT-5), la veste de pêche Triton et un sac tout usage Green Trail, soit versée à la Fondation pour financer des projets sur le terrain.

De façon plus générale, j'ai l'intention de m'assurer que la Fondation développe le réflexe de mettre à profit, de façon créative, toutes les occasions d'échange ou de partenariat qui s'offrent à elle, afin de pouvoir retourner le maximum de crédits là où c'est important de le faire, soit pour la protection et la mise en valeur de la faune.

Mon expérience antérieure m'amène également à être particulièrement sensible au fait que les actions de la Fondation et de ses partenaires doivent être bien connues des acteurs et du grand public. C'est pourquoi, dans la poursuite des efforts déjà entrepris avant mon arrivée, nous avons continué à intensifier l'utilisation des outils électroniques pour informer nos partenaires de nos actions (nouveau bulletin électronique, envois de courriels, promotion d'événements par voie électronique, etc.). Nous avons également mis en place un processus de diffusion, sur une base régulière, de communiqués de presse destinés à mieux faire connaître les initiatives des multiples promoteurs de projets que nous soutenons financièrement.

De plus, nous avons créé un partenariat avantageux qui nous a permis d'atteindre un public élargi à l'occasion de deux campagnes d'affichage sur les panneaux publicitaires ZOOM Média, firme spécialisée en affichage dans les établissements commerciaux. L'une de ces campagnes vise à remercier les partenaires du *Fonds pour la biodiversité et les habitats* pour leur effort dans la protection des espèces menacées du Québec. La seconde met en évidence le *Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole*, lancé en 2005 en partenariat avec L'Union des producteurs agricoles.

Compte tenu du succès remporté par ces campagnes, nous poursuivons en 2007-2008 le développement de ce genre d'alliances nous permettant de mieux faire connaître et reconnaître les actions de la Fondation et de ses partenaires. Les résultats de la planification stratégique nous guideront sûrement en ce domaine, comme dans plusieurs autres d'ailleurs.

Je tiens en terminant à souligner ma grande appréciation envers ma nouvelle équipe, qui rend possible la réalisation d'une gamme impressionnante d'activités. Autant le personnel de la Fondation que les membres du conseil d'administration me sont d'indispensables alliés dans l'atteinte de nos objectifs communs. Je tiens à leur souligner ma profonde gratitude.

Je tiens également à souligner l'importance des actions menées par tous les acteurs du monde faunique, dont le travail inlassable, sur le terrain ou ailleurs, contribue à la sauvegarde et à la valorisation de notre patrimoine faunique. Au plaisir de continuer à œuvrer avec vous tous !



André Martin

1. PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5^e suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation

conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2006-2007, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques;
- le soutien de la pêche et de la relève;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plus d'un millier d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.);
- les associations de chasse et de pêche;
- les organismes de conservation;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole;
- les propriétaires d'habitats fauniques;
- les municipalités et leurs organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations.

Occasionnellement, la Fondation met à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2003 du Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux à des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires; de plus, elle soutient ses partenaires de projets d'habitats dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. Sous certaines conditions, la Fondation offre également aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs et la capacité de recevoir des dons en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions:

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats;
- un Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation: premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2007, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 16 postes réguliers à temps complet et un poste occasionnel.

Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds, la Fondation peut compter depuis l'automne 2000 sur une direction des partenariats d'affaires et de collecte de fonds.

1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2006-2007 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès de fichiers qui contiennent des renseignements personnels sur les acheteurs d'objets vendus par la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Des fiches d'évaluation pour ces dossiers ont été élaborées et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité pour l'exercice 2007-2008 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements personnels concernant le fichier des reçus fiscaux.

1.4.4 Code de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités en matière tant de protection et d'aménagement des habitats fauniques que de financement de ses activités.

2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visent :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine où les habitats fauniques sont souvent plus menacés ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation sont orientées vers la diversification de ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes de la part des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, le savoir-faire en matière de protection et d'aménagement des habitats fauniques était peu développé et les initiatives des groupes locaux, plutôt timides. Les efforts ont alors été orientés vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de progresser à un rythme soutenu.

Les priorités qui ont marqué les activités de la Fondation pour l'exercice 2006-2007 en matière d'interventions fauniques sont :

- l'accroissement du soutien aux projets de protection d'habitats des organismes locaux et la limitation des ressources consacrées à ses propres acquisitions d'habitats aux situations d'urgence et à la consolidation de sites où elle détient des titres de propriété ;

- l'augmentation du soutien aux initiatives d'aménagement d'habitats en orientant les efforts vers les cibles et les actions définies dans les stratégies sectorielles adoptées par la Fondation (milieux forestier, urbain et agricole). À titre d'exemple, la Fondation, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles, divers intervenants du monde agricole et les producteurs eux-mêmes, a consolidé ses investissements pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- la poursuite du recrutement de nouveaux adeptes des activités de pêche, financé à même une contribution spéciale à cet effet perçue à l'achat des permis de pêche.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. Elle vise donc à accroître et à consolider ses sources de financement en ajustant le niveau de contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, en associant davantage de partenaires et d'entreprises à des projets, en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public ou éventuellement en instaurant des mécanismes de contribution auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats.

Les priorités en matière de collecte de fonds pour 2006-2007 concernaient :

- l'accroissement du partenariat d'affaires avec les grandes entreprises, notamment dans le cadre de deux fonds spéciaux : le Fonds pour les espèces nordiques et le Fonds pour la biodiversité et les habitats ;
- la sollicitation d'entreprises du secteur agroalimentaire dans le but d'appuyer la réalisation du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, sollicitation qui sera appuyée par l'Union des producteurs agricoles, qui a conçu le plan d'action avec la Fondation ;
- l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat avec certains organismes fauniques afin de leur faire profiter du statut et du savoir-faire de la Fondation en matière de financement autonome et la consolidation de « fonds dédiés » qui permettent de réserver à un territoire, à un partenaire ou à une espèce faunique des contributions destinées aux habitats fauniques.

3. FAITS SAILLANTS 2006-2007

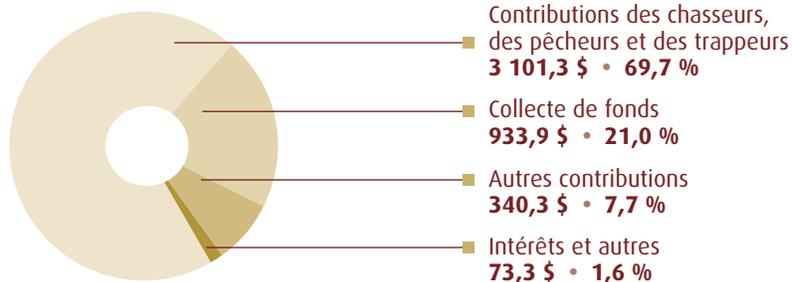
En bref, l'exercice 2006-2007 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 4,12 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 1,35 million de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,93 million de dollars de revenus de collecte de fonds, progression de 66 % depuis trois ans ;
- 431 projets soutenus financièrement :
 - 230 projets d'habitats,
 - 1 projet d'acquisition d'habitat,
 - 200 activités relatives à la pêche et à la relève.

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, ont été légèrement supérieures à celles de l'année 2006. Les dépenses régulières de l'exercice ont augmenté de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

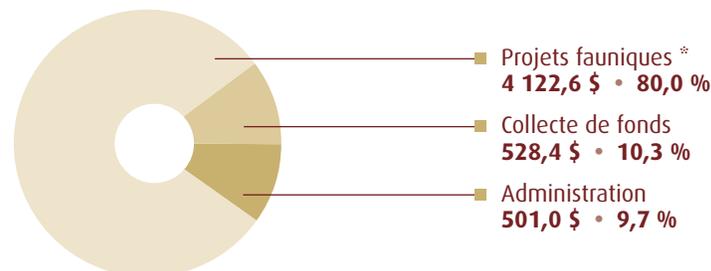
RÉPARTITION DES REVENUS 2006-2007

4 448,8 milliers de dollars



RÉPARTITION DES DÉPENSES 2006-2007

5 152,0 milliers de dollars



* Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2006-2007, concernent des projets qui ont été acceptés entre 2000 et 2007. Environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006-2007, la Fondation a accepté 370 nouveaux projets d'intervention faunique et 2,81 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur trois années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 13,02 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,63 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET DES PROJETS FAUNIQUES ACCEPTÉS EN 2006-2007 PAR TYPE DE PROJETS (1)

En milliers de dollars



1) Types de projets soutenus :

- *Habitats fauniques* : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- *Partenariat faunique* : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune.
- *Pêche et relève* : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

2) Incluant 90 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du programme *Festival de pêche*.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des

acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion.



4. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2006-2007

La Fondation a adopté une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Pour l'exercice 2006-2007, le niveau d'atteinte des objectifs est évalué en fonction de la progression nécessaire pour réaliser l'objectif à l'échéance prévue. Les objectifs retenus concernent deux facettes :

- le soutien des initiatives fauniques ;
- la croissance et la diversification des revenus.

4.1 Soutien des initiatives fauniques

En ce qui a trait à l'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné comme orientation de consolider sa position en tant qu'organisme majeur de soutien des initiatives d'organismes du milieu en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques et de relève, et de poursuivre le développement d'un réseau « d'entrepreneurs fauniques ».

Pour la période triennale 2006-2009, trois objectifs précis traduisent cette orientation.

4.1.1 OBJECTIF 1 : accroître les sommes consacrées aux interventions fauniques régulières

LE CONTEXTE - Au cours des dix dernières années, la valeur totale des demandes d'aide financière s'est accrue de 70 % et de nouvelles préoccupations relatives à l'aménagement intégré forêt-faune, au partenariat agriculture-faune, à la protection d'espèces menacées, à la restauration d'habitats en milieu urbain, etc. présagent que cette croissance se poursuivra au cours des prochaines années.

(LES RÉSULTATS)

OBJECTIF 1

Accroître de 33 %, au cours de la période triennale 2006-2009, les sommes consacrées aux interventions fauniques régulières.

RÉSULTAT 2006-2007

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, les sommes versées pour des interventions fauniques sont demeurées stables (+1 %).

COMMENTAIRES

L'atteinte de cet objectif est tributaire d'un accroissement correspondant des revenus, notamment des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs (objectif 4).

Objectif non atteint pour 2006-2007

En raison, d'une part, des demandes de soutien qu'elle refuse annuellement et, d'autre part, de nouveaux cadres de soutien qu'elle peut mettre en œuvre rapidement pour répondre aux besoins de ses partenaires, la Fondation peut ajuster rapidement le niveau de ses interventions aux revenus qu'elle encaisse. Dès

que des contributions additionnelles seront obtenues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, elle accroîtra son soutien financier.

4.1.2 OBJECTIF 2 : accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques (1)

LE CONTEXTE - La Fondation a toujours accordé la priorité aux interventions sur le terrain qui concernent la protection et l'aménagement des habitats fauniques. De 1998 à 2004, la part des investissements consacrés à ces projets a diminué constam-

ment, notamment en raison de l'accroissement des interventions pour la faune en danger et pour les espèces nordiques pour lesquelles l'acquisition et le transfert de connaissances sont prioritaires. En 2004-2005, 58,2 % des investissements pour des projets d'habitats concernaient des projets de protection et de mise en valeur.

(LES RÉSULTATS)

OBJECTIF 2

Consacrer à des projets de protection et d'aménagement des habitats au moins 70 % des subventions allouées pour des projets d'habitats en 2008-2009 (58,2 % en 2004-2005).

RÉSULTAT 2006-2007

Au cours de l'exercice 2006-2007, 1,39 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et d'aménagement des habitats, soit 73,2 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.

COMMENTAIRES

Sans les projets associés à des dons dirigés, c'est-à-dire ceux pour lesquels la Fondation ne peut affecter librement les fonds reçus parce qu'elle est tenue de respecter la volonté des donateurs, le ratio pour les projets de protection et d'aménagement aurait été :

2003-2004	54,4 %
2004-2005	62,8 %
2005-2006	69,6 %
2006-2007	75,5 %

Objectif atteint pour 2006-2007

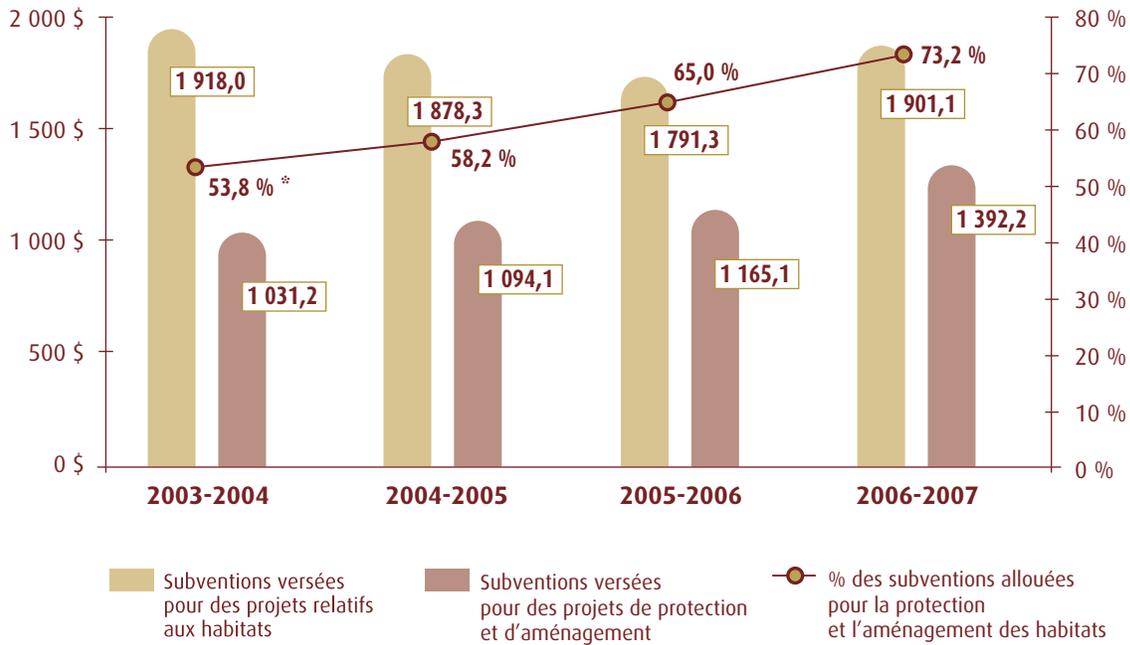
Diverses mesures ont été adoptées au cours de l'exercice financier pour poursuivre le redressement de la situation. Ainsi, les nouveaux projets de protection et d'aménagement des habitats acceptés en 2006-2007 ont accaparé 75,0 % de l'aide financière

attribuée aux projets d'habitats. Par ailleurs, les nouveaux cadres de soutien financier à des projets d'aménagement des habitats fauniques en milieux forestier et agricole devraient permettre de maintenir, voire de poursuivre, cet accroissement en 2007-2008.

- 1) • *Protection d'habitats fauniques* : protéger des habitats particulièrement productifs, diversifiés ou menacés et situés sur des terres privées.
- *Aménagement d'habitats fauniques* : améliorer, restaurer ou créer des habitats fauniques qui répondent aux besoins d'alimentation, de reproduction, de libre circulation ou de repos des espèces.
- *Acquisition de connaissances* : acquérir des connaissances sur les habitats fauniques, sur leurs caractéristiques, sur les problèmes relatifs à leur conservation et sur les techniques et les moyens de les protéger, de les améliorer ou de les restaurer.
- *Transfert de connaissances* : offrir une formation sur les habitats, sur les moyens et les techniques pour protéger et mettre en valeur les habitats fauniques ; sensibiliser le public à l'importance des habitats fauniques.

ÉVOLUTION DES SOMMES VERSÉES POUR DES PROJETS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES HABITATS 2003-2007

En milliers de dollars



4.1.3 OBJECTIF 3 : initier 12 000 jeunes à la pêche

LE CONTEXTE - Afin de freiner la baisse du nombre de pêcheurs et le vieillissement de cette clientèle, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs a été constitué en 1994. Ce fonds, qui vise à augmenter l'offre de poissons par des ensemencements et à recruter de nouveaux adeptes de la pêche, soutient trois types d'activité :

- le programme « Pêche en herbe », qui vise le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et qui consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat « Pêche en herbe »;

Ensemble Pêche en herbe remis aux jeunes (canne, guides et certificat).

- le programme « Festival de pêche », qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- la « Fête de la pêche », qui permet à toute la population du Québec, jeunes et adultes, de pêcher sans permis partout au Québec pendant une fin de semaine. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Fondation ont participé au soutien des activités organisées localement.



(LES RÉSULTATS)

OBJECTIF 3

Initier à la pêche en moyenne 12 000 jeunes par année, dont au moins 25 % en 2008-2009 dans la région de Montréal (16 % en 2005).

RÉSULTAT 2006-2007

Au cours de l'année 2006-2007, 13 605 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu un certificat Pêche en herbe qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans. Parmi ces jeunes, 2 454 ont été initiés à Montréal et à Laval (18,0%).

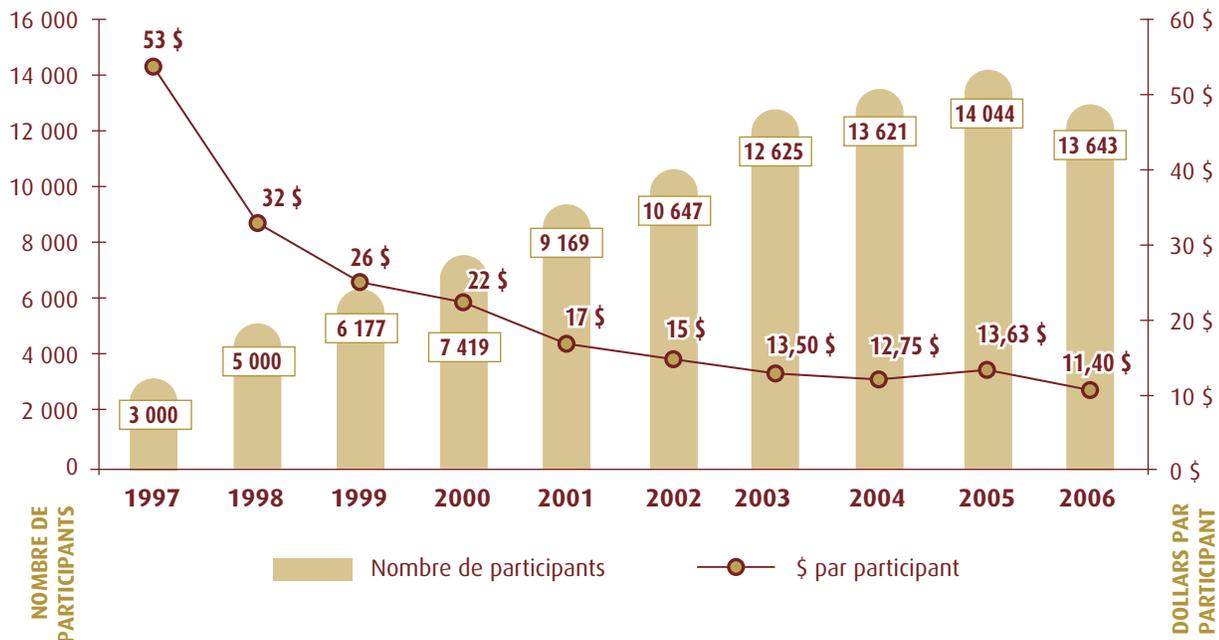
COMMENTAIRES

Plusieurs jeunes de la région de Montréal ont été initiés au cours d'activités tenues dans des camps de vacances qui recrutent la majorité de leur clientèle dans la région métropolitaine. Environ 650 jeunes de la région de Montréal ont été initiés par ces activités.

Objectif en voie d'être atteint

De 1997, date du début du programme Pêche en herbe, à 2006, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 95 000 jeunes à la pêche.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DU COÛT PAR PARTICIPANT 1997-2006



En 2006, 124 projets soumis par des organismes locaux de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité Pêche en herbe. Plus de 10 600 jeunes ont ainsi été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

Pour sa part, la Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Éco-Nature de Laval, Héritage Laurentien et le Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUÉPE), a initié à la pêche près de 3 000 jeunes des régions de Montréal et de Québec.

Depuis 1999, Canadian Tire est associé au programme. Outre une contribution de 30 000 \$ versée à la Fondation à l'été 2006, les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en assurant la distribution des cannes à pêche identifiées par le logo du programme.



4.1.4 Autres activités fauniques

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, la Fondation est intervenue dans d'autres secteurs d'activité en vue d'améliorer des habitats aquatiques pour venir en aide aux espèces en danger et pour favoriser le maintien de la biodiversité sans toutefois se donner d'objectifs mesurables.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES HABITATS AQUATIQUES (AQHA)

Bien qu'il ne fasse pas l'objet d'objectifs de gestion, le programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques accapare une part importante du budget que la Fondation consacre aux subventions à des projets fauniques. En 2006-2007, 30 nouveaux projets ont été acceptés, pour des subventions qui totalisent 399 775 \$. La valeur des travaux d'aménagement et de restauration des habitats aquatiques qui seront réalisés par les promoteurs de projets se chiffre à 2,03 millions de dollars.

Voici quelques exemples des projets les plus représentatifs des actions réalisées dans les habitats aquatiques :

- L'omble chevalier est l'espèce de poisson la plus recherchée au Nunavik. L'aménagement d'une passe migratoire dans le socle rocheux d'une chute sur la rivière Curot permettra au poisson d'avoir accès à d'autres sites de reproduction et d'hivernage. C'est la Nayumivik Landholding Corporation qui réalise le projet.
- Malgré les effets du déluge de 1996, une population d'ombles de fontaine anadromes demeure présente dans la rivière à Mars, tributaire du Saguenay. Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Saguenay y améliorera 14 étangs situés en bordure de la rivière qui sont des sites d'alimentation, de repos et de reproduction pour cette espèce. L'installation et la réfection de structures de contrôle, l'aménagement de seuils et de frayères, le remplacement de ponceaux et la plantation d'une bande riveraine fourniront une eau de qualité en quantité suffisante et assureront la libre circulation des poissons.

AIDE AUX ESPÈCES EN DANGER

La Fondation a poursuivi, en 2006-2007, sa contribution aux efforts et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 324 700 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 29 projets relatifs aux habitats d'espèces dont la situation est jugée préoccupante. Parmi les projets les plus représentatifs, notons les suivants :

- La population de tortues des bois de la rivière du Loup en Mauricie verra ses habitats prioritaires préservés grâce aux efforts de la Coopérative de travailleurs de Mastigouche, qui conclura des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires privés.
- Plusieurs habitats essentiels du Corridor appalachien seront protégés par l'Appalachian Corridor Appalachiien (ACA), organisme dédié à la préservation de cette vaste zone naturelle située au cœur des Cantons de l'Est. La signature d'ententes perpétuelles avec des propriétaires, telles que les dons de servitudes, l'acquisition de propriétés ou la création de réserves naturelles en milieu privé, permettront d'y protéger plusieurs espèces menacées, telles que le faucon pèlerin, le cougar de l'Est, la grenouille des marais, etc.

MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ DES COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

En 2004-2005, la Fondation et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont élaboré un plan d'action pour restaurer la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Ce plan, dévoilé en janvier 2005, permettra d'expérimenter des modèles durables d'aménagement agriculture-faune pour des petits et moyens cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant à prédominance agricole. Le plan a déjà rallié autour d'objectifs communs un nombre impressionnant de partenaires :

- intervenants sur le terrain : producteurs agricoles, clubs-conseils en agroenvironnement et fédérations de l'UPA ;
- partenaires gouvernementaux : Financière agricole, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et Conseil pour le développement pour l'agriculture du Québec ;
- partenaires privés : Desjardins, Syngenta et Aliments Carrière.



**L'Union des
producteurs
agricoles**

Dix initiatives ont été sélectionnées en mai 2005 parmi les 30 projets déposés. Ces projets touchent près de 500 producteurs agricoles et couvrent un territoire de 55 600 hectares répartis dans neuf régions administratives. Les projets ont été sélectionnés pour obtenir une gamme diversifiée de projets démonstrateurs dont l'ampleur et les problématiques sont différentes.

BIODIVERSITÉ DES COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

SYNTHÈSE DES PROJETS

Nom du projet/ Bassin versant	Promoteur	Région administrative	Superficie (Hectares)	Nombre de producteurs	Activité agricole	Espèces fauniques
Rivière Niagarette/ Rivière Sainte-Anne	Fédération de l'UPA de la Rive-Nord	Capitale-Nationale	5 680	34	Production laitière	Ombre de fontaine, bécasse
Ruisseau Richer/ Rivière Richelieu	Club Consersol Vert Cher	Montérégie	1 700	22	Grandes cultures et production laitière	Perchaude, amphibiens, oiseaux chanteurs
Bassin des Aulnages/ Rivière Yamaska	Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	Montérégie	3 083	52	Grandes cultures	Ménés, achigan
Rivière Marguerite	Fédération de l'UPA du Centre- du-Québec	Centre-du-Québec	7 334	70	Production laitière	Ménés, oiseaux chanteurs, amphibiens
Rivière Boyer Sud/ Rivière Boyer	5 clubs-conseils Chaudière- Appalaches	Chaudière- Appalaches	6 500	90	Production laitière et élevage porcin	Ombre de fontaine
Rivière Fouquette	Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud	Bas-Saint-Laurent	2 012	33	Élevage bovin	Éperlan arc-en- ciel, ombre de fontaine
Rivière Saint-Pierre/ Rivière du Nord	Club-conseil Profit-eau-sol	Laurentides	5 182	62	Grandes cultures	Perchaude, ménés
Rivière des Envies/ Rivière Batiscan	Fédération de l'UPA de la Mauricie	Mauricie	10 900	33	Élevage bovin	Ombre de fontaine, maskinongé
Ruisseau Morin/ Rivière Ticouapé	Groupe conseils agricoles Piékouagan	Saguenay- Lac-Saint-Jean	10 200	30	Production laitière	Salmonidés, sauvagine
Ruisseau Vacher/ Rivière L'Assomption	Fédération de l'UPA de Lanaudière	Lanaudière	3 035	45	Production laitière et élevage porcin	Ménés, sauvagine, oiseaux chanteurs
TOTAL			55 626	471		

Au cours de l'exercice 2006-2007, les efforts ont été consacrés à la recherche de partenaires locaux, à la sensibilisation des producteurs, à l'élaboration finale de plans de mise en valeur du bassin et de cahiers du propriétaire, à la préparation d'un atlas

électronique et à la réalisation de travaux de protection des rives et du lit des cours d'eau. Les investissements réalisés ont atteint plus de 2 465 300 \$, dont 362 800 \$ provenant de la Fondation.

4.2 Croissance et diversification des revenus

En matière de financement de ses activités, la Fondation s'est donné comme orientation, pour la période 2006-2009, de rechercher une croissance soutenue et une diversification des revenus en s'assurant de l'efficacité des mécanismes de sollicitation ou de perception des contributions et d'appuyer le développement d'un véritable réseau de sollicitation dans le domaine de la faune.

4.2.1 OBJECTIF 4 : accroître les revenus provenant de contributions des utilisateurs

LE CONTEXTE - Le financement de la Fondation repose principalement sur la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Établies en 1988, puis majorées en 1997, ces contributions ne suffisent plus pour répondre adéquatement à la demande des organismes locaux. Par ailleurs, le financement privé, même avec une forte croissance annuelle, ne peut répondre aux nouveaux besoins, d'où la nécessité d'accroître les revenus récurrents provenant de contributions d'utilisateurs.

(LES RÉSULTATS)

OBJECTIF 4

Accroître de 33 %, soit au moins un million de dollars, au cours de la période 2006-2009, les revenus provenant de contributions additionnelles de l'ensemble des utilisateurs de la faune ou d'utilisateurs des ressources qui ont un impact sur les habitats.

RÉSULTAT 2006-2007

Une demande de majoration des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs a été acheminée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Cette demande étant intégrée au cadre tarifaire global, elle n'a pu être acceptée en 2006-2007 ; l'accroissement du prix des permis a été reporté à une date ultérieure.

COMMENTAIRES

Le scénario d'augmentation proposé représente des revenus additionnels d'environ 870 000 \$; il a reçu l'appui des fédérations de faune représentant les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs.

Objectif non atteint pour 2006-2007

4.2.2 OBJECTIF 5 : accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds

LE CONTEXTE - La Fondation de la faune a toujours cherché à augmenter ses autres revenus et à amener de nouvelles clientèles à ajouter leur contribution à celle des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Devant la hausse des besoins financiers pour des projets fauniques, la Fondation a pris la décision en 2000 d'accroître sa capacité financière en établissant de façon plus soutenue des partenariats d'affaires avec la grande entreprise du Québec. Plusieurs entreprises ont ainsi décidé de s'impliquer socialement dans la mission de la Fondation, notamment en s'associant à deux fonds thématiques :

- le **Fonds pour la biodiversité et les habitats**, qui vise à promouvoir la conservation de la biodiversité et des habitats, à associer de nouveaux partenaires préoccupés par le développement durable et ainsi à accroître le soutien aux projets d'interventions fauniques, notamment ceux relatifs à la faune en danger et à la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau agricoles ;

- le **Fonds pour les espèces nordiques**, consortium qui regroupe une grande diversité de partenaires intéressés par une exploitation durable des ressources nordiques et par la conservation et la mise en valeur des habitats exceptionnels qui s'y trouvent, et qui désirent y apporter leur soutien financier ou leur savoir-faire.

Parallèlement, la Fondation a conclu des alliances permettant aux entreprises d'associer leurs produits et leurs clientèles à la conservation et à la mise en valeur des habitats fauniques. Certaines de ces alliances datent de plusieurs années et sont de véritables modèles d'implication sociale des entreprises. C'est le cas pour la carte Nature VISA Desjardins, le timbre de conservation des habitats fauniques réalisé par Rousseau timbres et monnaies et la bière Rescoussé, une initiative du Projet Rescoussé et des Brasseurs R.J.



Desjardins



(LES RÉSULTATS)

OBJECTIF 5

Accroître de 50 % (170 000 \$) les revenus annuels nets de la collecte de fonds et des partenariats d'affaires pour la période triennale 2006-2009.

RÉSULTAT 2006-2007

Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 sont de 405 491 \$, progression de 18,8 % au cours de cette première année de la période triennale.

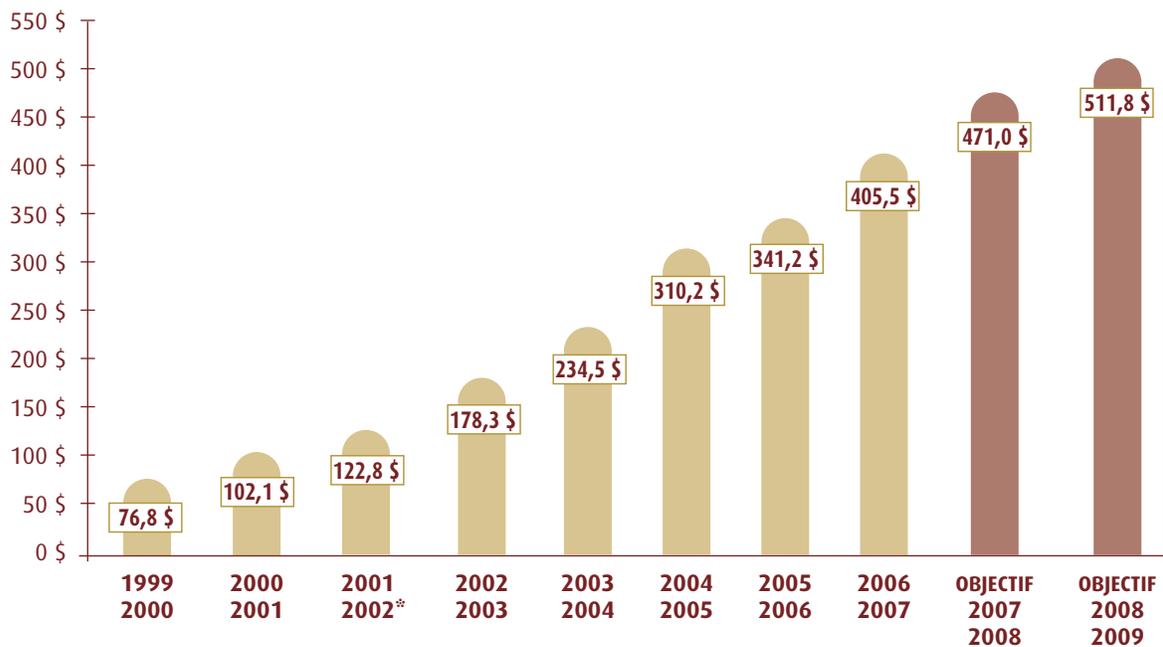
COMMENTAIRES

Plusieurs projets développés au cours de l'exercice engendreront leur plein bénéfice au cours des prochaines années, ce qui laisse présager une excellente croissance des revenus.

Objectif en voie d'être atteint

ÉVOLUTION DES REVENUS NETS DE LA COLLECTE DE FONDS 1999-2007

En milliers de dollars



* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs avait permis d'engendrer des revenus nets de 421 600 \$. Pour ne pas fausser la comparaison, les montants provenant de ce partenariat n'ont pas été inclus.

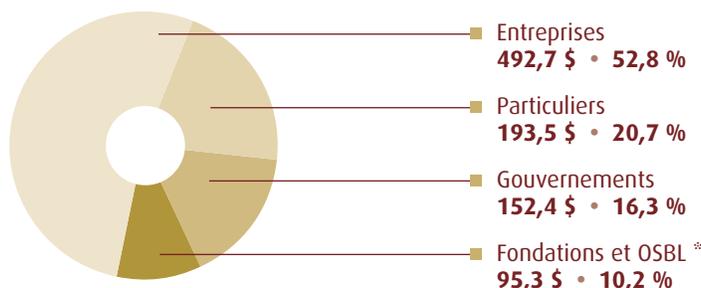
Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2006-2007, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques créé en 2001 et

au Fonds pour la biodiversité et les habitats créé en 2003, les entreprises ont constitué la principale source de revenus, soit près de 53 % des revenus provenant de la collecte de fonds.

PROVENANCE DES REVENUS DE COLLECTE DE FONDS

2006-2007

En milliers de dollars



* Organisme sans but lucratif

Au cours de l'année 2006-2007, la Fondation a continué d'être active pour recruter de nouveaux partenaires financiers tout en accentuant ses efforts pour renouveler l'engagement pris par des entreprises au cours des années passées.

DE NOUVEAUX PARTENAIRES JOIGNENT LE MOUVEMENT...

Le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, lancé en 2005 par la Fondation de la faune et l'Union des producteurs agricoles (UPA), a suscité l'intérêt de deux nouveaux partenaires privés d'envergure. Syngenta, leader mondial de la protection des cultures et entreprise engagée dans le soutien de l'agriculture durable à l'échelle mondiale, et Aliments Carrière, le plus important transformateur de légumes en conserve et surgelés au Canada, particulièrement préoccupé par la qualité de l'eau et par la pertinence et le sérieux du programme, s'y sont engagés sur une base pluriannuelle.

syngenta

carrière

D'autres alliances ont germé en 2006-2007 et sont porteuses de grandes promesses. Elles sont la preuve du mouvement de sympathie de la population et de la communauté d'affaires envers la conservation des milieux naturels et de la biodiversité. Mentionnons dans cette catégorie la Société des alcools du Québec et l'offre de sacs réutilisables, de même que Croisières AML et ses croisières éducatives présentant maintenant un contenu faunique.



...PENDANT QUE D'AUTRES RENOUVELLENT LEUR ENGAGEMENT

Le taux de satisfaction des entreprises partenaires se mesure notamment par leur volonté de renouveler leur entente avec la Fondation. Sur ce plan, 2006-2007 a été une excellente année avec le renouvellement de cinq partenariats d'affaires.



**Alliance
Environnement**

D'abord, dans le cadre du Fonds pour la biodiversité et les habitats, l'Association minière du Québec et Alliance Environnement poursuivront leur engagement pour quelques années. L'Association minière du Québec (AMQ) est le porte-parole de l'industrie minière québécoise et elle a notamment comme objectif de soutenir les efforts de ses membres en matière d'environnement. Quant à Alliance Environnement, il s'agit d'une des plus importantes firmes de consultants spécialisés en environnement et en aménagement du territoire au Québec.

Le Fonds pour les espèces nordiques, quant à lui, regroupe de multiples intervenants préoccupés par une exploitation durable des ressources nordiques. Deux partenaires de la première heure ont souhaité y demeurer associés : Kruger, partenaire fondateur du Fonds, et le Conseil de l'industrie forestière du Québec. Par ce geste, ces partenaires espèrent permettre l'accroissement des connaissances relatives aux interactions entre les diverses activités humaines et les habitats fauniques nordiques. Les résultats des recherches appuyées par le Fonds permettront à l'industrie de mieux intégrer ses préoccupations économiques aux exigences des espèces nordiques.

Kruger

**Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec**

SYNTHÈSES DES RÉSULTATS 2006-2007

ENJEU	OBJECTIF 2006-2009	RÉSULTATS 2006-2007	COMMENTAIRES	ATTEINTE DE LA CIBLE
Accroître les sommes consacrées aux interventions fauniques	Accroître de 33 %, au cours de la période triennale 2006-2009, les sommes consacrées aux interventions fauniques régulières.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, les sommes versées pour des interventions fauniques sont demeurées stables (+1 %).	L'atteinte de cet objectif est tributaire d'un accroissement correspondant des revenus, notamment des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs (objectif 4).	Objectif non atteint pour 2006-2007
Accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques ¹	Consacrer à des projets de protection et d'aménagement des habitats au moins 70 % des subventions allouées pour des projets d'habitats en 2008-2009 (58,2 % en 2004-2005).	Au cours de l'exercice 2006-2007, 1,39 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et d'aménagement des habitats, soit 73,2 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.	Sans les projets associés à des dons dirigés, c'est-à-dire ceux pour lesquels la Fondation ne peut affecter librement les fonds reçus parce qu'elle est tenue de respecter la volonté des donateurs, le ratio pour les projets de protection et d'aménagement aurait été : 2003-2004 : 54,4 % 2004-2005 : 62,8 % 2005-2006 : 69,6 % 2006-2007 : 75,5 %	Objectif atteint pour 2006-2007
Initier 12 000 jeunes à la pêche	Initier à la pêche en moyenne 12 000 jeunes par année, dont au moins 25 % en 2008-2009 dans la région de Montréal (16 % en 2005).	Au cours de l'année 2006-2007, 13 605 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu un certificat Pêche en herbe qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans. Parmi ces jeunes, 2 454 ont été initiés à Montréal et à Laval (18,0 %).	Plusieurs jeunes de la région de Montréal ont été initiés au cours d'activités tenues dans des camps de vacances qui recrutent la majorité de leur clientèle dans la région métropolitaine. Environ 650 jeunes de la région de Montréal ont été initiés par ces activités.	Objectif en voie d'être atteint
Accroître les revenus provenant de contributions des utilisateurs	Accroître de 33 %, soit au moins un million de dollars, au cours de la période 2006-2009, les revenus provenant de contributions additionnelles de l'ensemble des utilisateurs de la faune ou d'utilisateurs des ressources qui ont un impact sur les habitats.	Une demande de majoration des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs a été acheminée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Cette demande étant intégrée au cadre tarifaire global, elle n'a pu être acceptée en 2006-2007 ; l'accroissement du prix des permis a été reporté à une date ultérieure.	Le scénario d'augmentation proposé représente des revenus additionnels d'environ 870 000 \$; il a reçu l'appui des fédérations de faune représentant les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs.	Objectif non atteint pour 2006-2007
Accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds	Accroître de 50 % (170 000 \$) les revenus annuels nets de la collecte de fonds et des partenariats d'affaires pour la période triennale 2006-2009.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 sont de 405 491 \$, progression de 18,8 % au cours de cette première année de la période triennale.	Plusieurs projets développés au cours de l'exercice engendreront leur plein bénéfice au cours des prochaines années, ce qui laisse présager une excellente croissance des revenus.	Objectif en voie d'être atteint
Appuyer des organismes dans leur collecte de fonds	Appuyer une dizaine de nouveaux organismes dans le développement de leur capacité à collecter des fonds au cours de la période 2006-2009.	Au cours de l'année 2006-2007, la Fondation a mis en œuvre un programme d'assistance aux organismes de faune en matière de collecte de fonds et a sélectionné huit organismes qui bénéficieront d'un accompagnement professionnel personnalisé jusqu'en 2009.	Au cours de l'exercice, trois nouveaux fonds dédiés ont été créés au bénéfice de partenaires privés.	Objectif triennal en voie d'être atteint

- 1) • *Protection d'habitats fauniques*: protéger des habitats particulièrement productifs, diversifiés ou menacés et situés sur des terres privées.
 • *Aménagement d'habitats fauniques*: améliorer, restaurer ou créer des habitats fauniques qui répondent aux besoins d'alimentation, de reproduction, de libre circulation ou de repos des espèces.
 • *Acquisition de connaissances*: acquérir des connaissances sur les habitats fauniques, sur leurs caractéristiques, sur les problèmes relatifs à leur conservation et sur les techniques et les moyens de les protéger, de les améliorer ou de les restaurer.
 • *Transfert de connaissances*: offrir une formation sur les habitats, sur les moyens et les techniques pour protéger et mettre en valeur les habitats fauniques; sensibiliser le public à l'importance des habitats fauniques.

Pour la huitième année consécutive, Canadian Tire soutient le programme d'initiation à la pêche, Pêche en herbe. Partenaires dans la promotion du programme et dans la distribution d'équipements de pêche à remettre aux jeunes, les marchands Canadian Tire de la province fournissent également une commandite permettant d'offrir cette activité à un plus grand nombre de jeunes.



**NOUVEAUTÉ EN 2007 :
L'ENCAN FAUNE ET NATURE**

Du 15 février au 30 mars, les amateurs de bonnes affaires, de forfaits et d'équipement de chasse, de pêche et de plein air ont été servis à souhait avec l'Encan faune et nature. Quatre-vingt-cinq lots, 30 000 visites sur le site, 350 personnes inscrites, forte couverture médiatique, participation de toutes les grandes organisations fauniques du Québec : cette première édition a été un succès sur toute la ligne. Les profits de 25 000 \$ seront consacrés à des activités visant à stimuler la relève dans les activités de contact avec la faune et la nature. L'Encan faune et nature, qui présente un fort potentiel de croissance, sera de retour l'an prochain.

ET DES ACTIVITÉS PLUS TRADITIONNELLES

Deux soirées-bénéfice ont été tenues en 2006-2007. La première à Québec en avril 2006, sous la coprésidence d'honneur de M^{me} Marina Orsini, comédienne, et de M. Denis Brière, alors doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Quant à la soirée de Montréal, elle a eu lieu en mai et elle a été animée dynamiquement par les comédiens Gaston Lepage et Bernard Fortin. M. Laurent Pellerin, président général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), en était le président d'honneur. Les profits de ces soirées ont été investis, d'une part, dans le Fonds pour les espèces nordiques et, d'autre part, dans le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.

**4.2.3 OBJECTIF 6 : appuyer des organismes
dans leur collecte de fonds**

LE CONTEXTE - La Fondation est de plus en plus active pour augmenter la capacité de ses partenaires fauniques de collecter des fonds et de récolter, collectivement, une part de plus en plus importante des dons et des contributions effectués par les Québécoises et les Québécois. Depuis une dizaine d'années, elle participe aux activités de collecte de fonds d'une cinquantaine de partenaires et les soutient par des commandites, des dons de biens et d'objets.

En 2003, afin de faciliter l'encaissement de dons et la gestion des fonds, la Fondation a créé des fonds dédiés au bénéfice de ses partenaires. De 2003 à 2006, grâce aux efforts des représentants régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de ses partenaires privés, ces fonds ont permis de recueillir plus de 570 000 \$, qui sont réservés exclusivement à la réalisation de projets fauniques.

(Rapport annuel 2006-2007)

(LES RÉSULTATS)

OBJECTIF 6

Appuyer une dizaine de nouveaux organismes dans le développement de leur capacité à collecter des fonds au cours de la période 2006-2009.

RÉSULTAT 2006-2007

Au cours de l'année 2006-2007, la Fondation a mis en œuvre un programme d'assistance aux organismes de faune en matière de collecte de fonds et a sélectionné huit organismes qui bénéficieront d'un accompagnement professionnel personnalisé jusqu'en 2009.

COMMENTAIRES

Au cours de l'exercice, trois nouveaux fonds dédiés ont été créés au bénéfice de partenaires privés.

Objectif triennal en voie d'être atteint

Au cours de l'exercice 2006-2007, la Fondation a encaissé des contributions totalisant 171 100 \$ dans des fonds dédiés. Pour la même période, les subventions versées pour soutenir des projets

sélectionnés conjointement avec les bénéficiaires de ces fonds ont atteint 70 000 \$.

5. PERSPECTIVES 2007-2008

L'exercice de planification stratégique qui sera réalisé en 2007-2008 établira sans aucun doute de nouvelles priorités et stratégies d'action pour la période 2008-2011. De nouvelles activités devront être amorcées, d'autres modifiées, voire abandonnées, pour atteindre les nouveaux objectifs qui seront fixés en matière d'interventions fauniques et de collecte de fonds.

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière de partenariat et d'habitats fauniques. Les principaux thèmes retenus en matière d'interventions fauniques sont une continuité de ceux des années précédentes. Ils visent à :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître la part des subventions pour des projets de protection et d'aménagement des habitats ;
- soutenir les efforts d'aménagement intégré des ressources en milieu forestier ;
- mettre en application sa stratégie d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole ;
- initier à la pêche un plus grand nombre de jeunes provenant des grands centres urbains.

En matière de collecte de fonds, les principaux axes de travail seront les suivants :

- poursuivre le développement du Fonds pour la biodiversité et les habitats ;
- examiner les différentes façons d'optimiser la portée du Fonds pour les espèces nordiques ;
- poursuivre la sollicitation des entreprises du secteur agroalimentaire pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- enclencher une nouvelle offensive de recrutement de nouveaux adhérents à la carte Nature VISA Desjardins ;
- réaliser la deuxième édition de l'encan virtuel Faune et nature ;
- recruter de nouvelles entreprises souhaitant faire connaître leur engagement envers la mission de la Fondation de la faune par le versement de redevances provenant de la vente de leurs produits et services.

Ces orientations permettront à la Fondation de poursuivre la concrétisation de sa mission et d'affirmer sa prise de position comme moteur et catalyseur des initiatives fauniques au Québec.



DONNATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

ALCAN INC.
FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC
HYDRO-QUÉBEC

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus cumulativement

ABITIBI-CONSOLIDATED
ALIMENTS CARRIÈRE
ANONYME
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
BIOXEL PHARMA INC.
BORALEX
CANADIAN TIRE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
ENVIRONNEMENT CANADA –
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
HABITAT FAUNIQUE CANADA
KRUGER INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
SERVICE DE CARTES DESJARDINS
SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS JEUNESSE
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SYNGENTA
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

ALLIANCE ENVIRONNEMENT
BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.
BRASSEURS DU NORD (LES)
BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE
CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE DES
INVESTISSEMENTS ÎLE DES SŒURS INC.
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)
FONDATION BECHTEL DU CANADA
FONDATION EJLB
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)
MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION
NUTRITE
RSP HYDRO
TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS

De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL
BELL CANADA
BPR
CAISSE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION
ET DES SERVICES PUBLICS
CITE DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
CANADA
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
DOMTAR
FALCONBRIDGE LTÉE
LE SOLEIL
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DES RÉGIONS
MINISTÈRE DU TOURISME
MRC FJORD DU SAGUENAY
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
TRANSCONTINENTAL INC.

De 1 000 \$ à 9 999 \$

ACIER LEROUX INC.
AHR, MARC
ALIMENTATION COUCHE-TARD
ALLARD, BENOÎT
ARTHURE
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES GARDIENS DE ZOO DU QUÉBEC
AUBUT, MARCEL
AUDET, JEAN-MARIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA (CHICOUTIMI)
BELL MOBILITÉ
BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.
BÉTON RÉGIONAL
BOUCHARD, ALAIN
BOUCHER, ANDRÉ
BRASSERIE LABATT
BUISSON, LUC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES CHUTES
MONTMORENCY
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
DE LA SEIGNEURIE DES GRONDINES
CANADIAN WASTE SERVICES INC.
CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG
CARON, GHISLAIN
CASCADES GCP JONQUIÈRE
CEGERCO CONSTRUCTEUR INC.
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE
DU QUÉBEC
CHAGNON, ANDRÉ
CLUB CHAMBEAUX INC.
COLABER
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE
CÔTÉ, RICHARD
COUTURE, RICHARD
DALE PARIZEAU INTERNATIONAL
D'AMOURS, DENIS
DEMERS, MARTIN
DÉPUTÉ DE VERDUN, HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
DESSAU SOPRIN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

DUCHESNE, ANDRÉ
ÉLECTROPAGE S.C.C.
ÉQUIPEMENT MALTAIS BRASSARD MALTAIS INC.
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES
À SAUMON DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS
DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT
DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES
DU QUÉBEC
F. GILBERT LTÉE
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FORAMEC
FOREST, SYLVAIN
FORTIN, RÉJEAN, †
FUMOIR GRIZZLY
GAGNON, LYNDA
GAUTHIER, DANIEL
GAUTHIER, JACQUES
GENIVAR
GÉRARD, ROBERT
GILBERT, RENAUD D.
GOURDEAU, JEAN
GRONDIN, JEAN-LUC
GROUPE CONSEIL SAGUENAY INC.
GROUPE REMABEC
GROUPE SAVOIE
HÉBERT, DANIEL
HÉLICOPTÈRES CANADIENS
HILL, PETER
HOME DÉPÔT CANADA
IONAS
JONES, RICHARD
LABORATOIRES SL (1981) INC. (LES)
LALUC, JOËLLE
LAMARRE, BERNARD
LARENTE, CHARLES
LEFEBVRE, ISABELLE
LEPAGE, JEAN-CLAUDE
LES AFFAIRES
LÉVESQUE, JEANNE T.
MAGNAN, LILIANNE
MARCHÉ LOUISE MÉNARD
MDF LA BAIE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES
DU QUÉBEC
MONAHAN, PIERRE
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE
MONETTE, ESTELLE
MORIN, GEORGES
MORIN, RÉJEAN
MOSCATELLI, ENRICO
MUSÉE DE LA CIVILISATION
OMR ALLIAGES INC.
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING
PAPIERS STADACONA
PARCS CANADA
PARENT, ALAIN
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ

RE-MAT INC.
 REGIONAL POWER INC.
 RICARD, PAULINE
 RUSSEL MÉTALS INC.
 RUTVANOWSKA, JOVAHANNA
 SAINT-AUBIN, ROGER
 SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHE
 SCOTIA MCLÉD
 SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES
 INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
 SERVISYS INC.
 SHEIKH, AAMIR
 SIAMOIS GRAPHISME
 SIMARD, PASCAL
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR
 DU QUÉBEC (SÉPAQ)
 SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE
 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION
 DES OISEAUX
 STRUCTURES FORTAU
 STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
 TRACTO INC.
 TRANSCONTINENTAL INC.
 ULTRAMAR
 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
 VERSTER, GUY
 VÉZINA DUFALOT
 9062-9726 QC INC.

De 500 \$ à 999 \$

ARCHAMBAULT, SERGE
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE PLESSISVILLE
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE
 ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE PÊCHEURS
 DE LA RIVIÈRE DUMOINE
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES
 D'ORNITHOLOGUES
 AUBERGE SAINT-ANTOINE
 AUBERGE WEDGE HILLS
 AUTOMOBILES PERRON (CHICOUTIMI) INC.
 AVENTURES NORPAQ INC.
 BANQUE NATIONALE
 BANQUE ROYALE
 BARAONA, ARIEL
 BATHALON, RICHARD
 BEAUMONT, MONIQUE
 BESNER, ÉRIC
 BIRON, BASTIEN
 BOLDUC, PAULETTE
 BOUCHARD, GILLES
 BOUTHILLIERS, NATHALIE
 BRASSERIE LABATT
 BRIÈRE, PIERRETTE
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE
 DE LA NOUVELLE-BEAUCE
 CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »
 CARREAU, ISABELLE
 CENTRE DU CAMION SAINT-PAUL FORD INC.
 CHAREST, PIERRE
 CHAUVIN, CATHERINE
 CHIASSON & THOMAS INC.
 CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE

CLERMONT, PIERRE
 CLUB OSWEGO
 COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT
 COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE
 CONSEIL DU TRÉSOR
 CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC
 COOP SAINT-CASIMIR (LA)
 CORPORATION RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT
 AMISK INC.
 CÔTÉ, YVON
 COULOMBE, GUY
 D'ANJOU, PIERRE
 DAGENAIS, RICHARD
 DE LA SABLONNIÈRE, ÉRIC
 DERY, FERNAND
 DOUVILLE, DENIS
 DUGUAY, JEAN-PAUL
 DUPUIS, PIERRE
 DUROCHER, FRANCINE
 ELKEM MÉTAL CANADA INC.
 ÉMOND, JEAN-MARC
 ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)
 EXCAVATIONS ROGER PICHÉ (LES)
 EXCAVATION SAINT-CASIMIR
 FÉDÉRATION DE L'UPA DE LÉVIS-BELLECHASSE
 FITZBACK, LUC
 FONTAINE, DENIS
 FORTIN, RICHARD
 FOURNIER, JUDITH
 GAUTHIER BÉDARD
 GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
 GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET
 GESTION JACQUES BLOUIN
 GILLESPIE, CHRIS
 GOUDREAU, RHEA
 GOWLING, LAFLEUR ET HENDERSON
 GRENIER, BERNARD
 GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
 GRUSLIN, MARIE-ANGE
 HAMILTON GARREL, SUE
 HEENAN, BLAIKIE, AUBUT
 HOGUE, ALAIN
 HOUGHTON, JOHN E.
 ISOCO CONSTRUCTION INC.
 KENNEDY, ROBERT F. JR
 LABELLE, LUC
 LACHAMBRE, STÉPHANIE
 LACHANCE, RAYMOND
 LACHANCE, ROLLAND
 LAGANIÈRE, JOSÉE
 LAROCHE, SIMONNE
 LEBLOND, DENIS
 LELIÈVRE, ANTONIO
 LÉPINE, GUY
 LETENDRE, JEAN
 L'IMAGERIE DU QUÉBEC
 LIMOGES, DANIEL
 LITHO-CHIC
 LORAN, RENÉ
 LUPIEN, HÉLÈNE
 MAILLOUX, CLAUDE
 MARIN, STÉPHANE
 MARTIN, DANIEL
 MARTIN, PIERRE
 MERCILLE, BENOÎT

MESSIER, YVES
 MONTMINY, RONALD
 MORENCY, ROBERT
 MORIN, MADELEINE
 MRC JARDINS NAPIERVILLE
 NANTAIS, PIERRE
 NOLICAM
 OUELLET, MARLÈNE
 PAPINEAU, GHISLAIN
 PARÉ, ROBERT
 PEDNAULT, LIETTE
 PICARD, PIERRE J.
 PIRELLI, CARLO
 PLANAS, DOLORÈS
 PLURI-CAPITAL (PCI) INC.
 POMPES SANITAIRES GODIN & FILS (1982) INC.
 POURVOIRIE CLAUPARO INC.
 POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.
 POURVOIRIE DU LAC MOREAU
 POURVOIRIE LAC DÉGELIS INC.
 PRAT, ANNIK
 PRODUITS FORESTIERS CANBO
 QUIRION VAN GENT, MONIQUE
 RAJOTTE, GUY
 RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE
 RAYMOND, DOMINIQUE
 ROLLAND, LUCIEN G.
 SACERF DES PASSES INC.
 SAINT-JACQUES, MARIE
 SAUM-MOM BOUTIQUE ALIMENTAIRE
 SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE
 SERVICES ADMINISTRATIFS SAINT-LAMBERT (LES)
 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC.
 SERVISYS INC.
 SIMARD, PASCAL
 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LA SEIGNEURIE
 SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
 SUN LIFE DU CANADA
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DE L'ESTRIE
 SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES
 ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX
 DE MONTRÉAL
 THÉBERGE, CLAUDE
 THIBAUT, PIERRE
 TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD
 TOURANGEAU, MARTINE
 TRANSPORT ALFRED BOVIN INC.
 TRANSPORT GÉRARD NADEAU ET FILS
 TREMBLAY, ANDRÉ
 TRUDELLE, MARC
 TURNER, J. KAY
 TUVICO
 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS
 VILLE DE CHÂTEAUGUAY

LÉGENDE

Terrain : Donateur d'un terrain
 † : Legs ou dons in memoriam

MERCI À TOUS CEUX QUI SOUTIENNENT LA FONDATION À LEUR FAÇON !

En plus des donateurs et des partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune ; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2006-2007 :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, qui contribuent lors de l'achat de leurs permis au financement de la Fondation ;
- les 4 500 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, qui versent une cotisation annuelle ;
- les participant(e)s aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. La Galerie faunique, philatélique, numismatique Rousseau, à Montréal, et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

LES ARTISTES SUIVANTS SE SONT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE DE LA FONDATION DEPUIS 1988

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL
GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE

GRENIER, DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC
LABELLE, DANIEL
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE
PÉPIN, PATRICIA

RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE

ACTIVITÉS-BÉNÉFICE

ACTIVITÉ DE QUÉBEC, LE 26 AVRIL 2006

sous la coprésidence d'honneur
de M. Denis Brière, doyen de la Faculté
de foresterie et de géomatique
de l'Université Laval et de
M^{me} Marina Orsini, comédienne

LES PARTENAIRES

DOMTAR
RESSOURCES NATURELLES CANADA,
SERVICE CANADIEN DES FORÊTS
FALCONBRIDGE LTÉE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE

LES COMMANDITAIRES

ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS
DE SAUMONS DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
AUBERGE DES FALAISES
BELDEN CDT (CANADA INC.)
BORALEX
BOUTIQUE BORÉAL DESIGN
CAFÉ DU MONDE
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CLUB IMPRIMERIE
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT
CORPORATION DE GESTION
DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY
DISTRIBUTION PHS INC.
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN
FACULTÉ DE FORESTERIE ET DE GÉOMATIQUE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DU NOUVEAU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FERME DU PLATON (LA)
FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE
GALERIE 67
GID DESIGN
IMAVISION
IMPORTATIONS MARTIN CARON
KANUK
KRUGER
LE SOLEIL
MAGASIN LATULIPPE
MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MOUCHES NEPTUNE
MUSÉUMS NATURE MONTRÉAL (BIODÔME)
NUTRITE
POURVOIRIE LE CHASSEUR
REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS
DU LAC SAINT-PIERRE
RESTAURANT TOAST

SARCEL
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR
DU QUÉBEC (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
VITALITÉ TRAITEUR

LE COMITÉ DE VENTE

BARTHE, MARCEL
BRISSET DES NOS, JEAN
CÔTÉ, PIERRE, ING. F.
DUCHESNE, ANDRÉ, ING. F.
GAUTHIER, JACQUES
GAUVIN, JACQUES
MOREAU, PIERRE
ROBITAILLE, PIERRE
SÉGAL, ALEXIS

ACTIVITÉ DE MONTRÉAL, LE 31 MAI 2006

sous la présidence d'honneur
de M. Laurent Pellerin,
président général de l'UPA

LES PARTENAIRES

CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE
DU QUÉBEC
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE BOVINS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE LAIT DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE VOLAILLE DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

LES COMMANDITAIRES

ASSOCIATION DE PROTECTION
DE LA RIVIÈRE MOISIE (APRM)
AUBERGE SAINT-ANTOINE
BORALEX
BOUTIQUE SALMO NATURE
BRASSEURS RJ (LES)
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
ET ÉCONOMIQUE DE GODBOUT
CROISIÈRES AML
DISTRIBUTION PHS INC.
ÉCO-NATURE DE LAVAL
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DU NOUVEAU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
GALERIE 67
GID DESIGN

HABITAT FAUNIQUE CANADA
HÉRITAGE SAINT-BERNARD
HORTIPAT
IMAVISION
IMPORTATIONS MARTIN CARON
KANUK
KRUGER
LA PRESSE
LEPAGE, GASTON
MAISON SIMONS (LA)
MILLER, THOMSON, POULIOT, AVOCATS
MOUCHES NEPTUNE
MUSÉUMS NATURE MONTRÉAL (BIODÔME)
NUTRITE
POURVOIRIE LE CHASSEUR
PRODUCTIONS DU GRAND FLEUVE (LES)
RESTAURANT-AUBERGE LES MENUS PLAISIRS
SEIGNEURIE DU TRITON
SOCIÉTÉ DE GESTION
DE LA RIVIÈRE MADELEINE
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR
DU QUÉBEC (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE
NATURELLE
TERRE DE CHEZ-NOUS (LA)

LE COMITÉ DE VENTE

BARTHE, MARCEL
CÔTÉ, PIERRE, ING. F.
D'AMOURS, GRATIEN
DUCHESNE, ANDRÉ, ING. F.
GAGNON, JACQUES R.
GAUTHIER, JACQUES
GUILBERT, ALAIN
MONAHAN, PIERRE
PICHETTE, PATRICK
TARDIF, DANIEL
VALIQUETTE, PIERRE

D'AUTENTIQUES AMANTS DE LA NATURE...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

BEAUDIN, JEAN
BRIÈRE, DENIS
BUSSIÈRES, PASCALE
DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
FORTIN, BERNARD
LAPARÉ, LOUISE
L'ÉCUYER, PATRICE
LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCOUX, RÉMI
MONAHAN, PIERRE
ORSINI, MARINA
PELLERIN, LAURENT
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
PICHETTE, PATRICK
ROBITAILLE, PIERRE

LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2006-2007

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
DES SOMMETS INC.
APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DU LAC MÉGANTIC
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
FRÉMONT INC. / ZEC FRÉMONT
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LAVIGNE INC. / ZEC LAVIGNE
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE
MOISIE INC. / ZEC DE LA RIVIÈRE MOISIE
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE L'ESTRIE INC. / RIVIÈRE YAMASKA
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS,
RÉGION DE MATANE
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS
DE LA RIVE NORD
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
ASSOCIATION DES TRAPEURS CRIS
ASSOCIATION NATURE INC. /
ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-CHARLES
ET DES MARAIS DU NORD (APEL)
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES
ASSOCIATION SPORTIVE DU GROS-
BROCHET INC. / ZEC DU GROS-BROCHET
BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
CANADIAN WHALE INSTITUTE
CENTRE D'INFORMATION
SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL
CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL
CENTRE TECHNOLOGIQUE
DES RÉSIDUS INDUSTRIELS
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL
CLUB CONSERVATION VERT CHER
COMITÉ DE CONCERTATION
ET DE VALORISATION DU BASSIN
DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
ET ÉCONOMIQUE DE GODBOU
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
DE CHICOUTIMI
COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION
PRIORITAIRE (ZIP) DU SAGUENAY
COMITÉ DE MISE EN VALEUR
DE LA RIVIÈRE LE BRAS
COMITÉ DE VALORISATION
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE
CONSEIL DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI
CONSEIL DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES
CONSEIL DE BASSIN VERSANT
DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA CAPITALE-NATIONALE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'OUTAOUAIS
CONSEILLERS FORESTIERS
DE L'OUTAOUAIS (LES)
CONSULTANTS FORESTIERS PANAXE INC.
COOPÉRATIVE AGROFORESTIÈRE
KINOJÉVIS-ABIJÉVIS
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS
DE MASTIGOUCHE
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE
TRANSCONTINENTALE INC.
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE
CORPORATION DE GESTION
DE LA FORÊT DE L'AIGLE
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE
À SAUMONS DES ESCOUMINS /
ZEC DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
CORPORATION DU BASSIN
DE LA JACQUES-CARTIER INC. /
ZEC DE LA RIVIÈRE-JACQUES-CARTIER
ÉCO-NATURE DE LAVAL INC.
ÉDITIONS MULTIMONDES (LES) /
COMMUNICATIONS SCIENCE IMPACT
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES
DE PERCÉ INC. (LES)
EXPLORAMER
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE-NORD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
FÉDÉRATION DE L'UPA
DU CENTRE-DU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPEURS
GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES GESTIONNAIRES DE ZECs
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE
FONDATION DU MONT SAINT-BRUNO (LA)
FONDATION GUY-CHEVRETTE
FOR-ECO
FORESTERIE SAINT-DONAT
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT
GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIÉKOUAGAN
GROUPE D'INTERVENTION
POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER
GROUPE FORESTIER INTECH INC.
GROUPE PLANI-RESSOURCES INC.
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
DE LA RISTIGOUCHE INC.
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES
DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX INC.
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
DE SAINT-FRANÇOIS INC.
GROUPEMENT FORESTIER
ET AGRICOLE BEAUCE-SUD INC.
MARCoux-FILION, HÉLÈNE, ING. F.
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE

MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES
NATURE QUÉBEC / UQCN
NATURE-ACTION QUÉBEC
NAYUMIVIK LANDHOLDING CORPORATION
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS
DU QUÉBEC
PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS
POURVOIRIE DOMAINE DU LAC BRYSON
POURVOIRIE DOMAINE TOURISTIQUE
LA TUQUE INC.
POURVOIRIE YAJO ENR.
PRODUCTIONS DU GRAND FLEUVE INC. (LES)
REGROUPEMENT DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE
REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES
DU MARAIS DE GRONDINES
RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF (SÉPAQ)
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES
(SÉPAQ)
RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-AURICE
(SÉPAQ)
RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER
SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE (LE)
SERVICES FORESTIERS
FRANÇOIS MARTEL INC.
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE CONSERVATION
DE LA NATURE - QUÉBEC
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE
MADAWASKA ET DU LAC TÉMISCOUATA
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES
DE GASPÉ INC. / ZECs DE LA RIVIÈRE-
YORK ET DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH
SOCIÉTÉ DE GESTION
DU PARC RÉGIONAL MASSIF DU SUD
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU
SYLVA CROISSANCE INC.
SYNDICAT DE BASE
DE L'UPA DE PORTNEUF OUEST
TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE
DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
UNIVERSITÉ MCGILL
VALIQUETTE, PIERRE, ING. F.
VISION FORÊT

LES PROMOTEURS DE PROJETS PÊCHE EN HERBE 2006-2007

53^E GROUPE SCOUT DE VALCOURT /
LES MEILLEURS
ALLIANCE DES PIÈGEURS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
ARCHERS DE THETFORD INC. (LES)
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE BARRAUTE INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LAC MÉGANTIC INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE RIVIÈRE-À-PIERRE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
ET CONSERVATION DE DESBIENS INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE RÉGION
DE LAC-DES-PLAGES
ASSOCIATION CHASSE, PÊCHE ET PLEIN AIR
LES BALBUZARDS
ASSOCIATION CHASSEUR ET PÊCHEUR
LES RAPIDES DE COTEAU-DU-LAC
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA SARRE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
CHICOUTIMI JEUNESSE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE CLORIDORME
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE CONTRECEUR INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE PLESSISVILLE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE SAINTE-CATHERINE, SHANNON
ET LAC-SAINT-JOSEPH
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE SAINTE-JULIE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DU TÉMISCAMINGUE CENTRE
ASSOCIATION DE LIBERTÉ ET DE PROTECTION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC
« LES BONS AMIS INC. »
ASSOCIATION DE PÊCHE ROUSSILLON
ASSOCIATION DES AGENTS DE PROTECTION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE
ET PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER
ET DU LAC SCHRYER
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE L'ESTRIE (ACPE)
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE MATANE INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE ROUYN-NORANDA INC.
ASSOCIATION DES MEMBRES ACTIFS
DE LA GAPPE (AMAG)
ASSOCIATION DES MOUCHEURS
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN INC.
ASSOCIATION DES PÊCHEURS
DE LA RIVIÈRE NOIRE
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LONGUEUIL
ASSOCIATION ÉCOLOGIQUE DES ETCHEMINS
ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE
DU TERRITOIRE LIBRE
DU SECTEUR PIED-DES-MONTS
ASSOCIATION PLEIN AIR LAC PIERRE
ET LA SOCIÉTÉ DES ENFANTS HANDICAPÉS
(CAMP PAPILLON)

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE CHAUVIN INC.
ET ÉCOLE NOTRE-DAME DU SACRÉ-COEUR
ASSOCIATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE
D'ÉCONOMIE LOCALE (ARTEL)
ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
BAIE-DES-CHALEURS
ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT
ASSOCIATION SPORTIVE DES PETITS LACS INC.
BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE
CAMP CHAPLEAU
CAMP MARISTE
CAMP PAPILLON
CAMP QUATRE-SAISONS
CAMP VILLAGE DES JEUNES
CENTRE DE PLEIN AIR MARIE-PAULE (2006)
CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-ADÈLE
CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 2920
CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL
CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL
CLUB CHASSE ET PÊCHE DE VAL-DES-BOIS /
BOWMAN
CLUB CHASSE ET PÊCHE DONNAONA
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE D'AYLMER
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
DES FRONTIÈRES 1985 INC.
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE
CLUB DE CHASSEURS ET PÊCHEURS
LE VOYAGEUR DE MASHAM
CLUB DES MOUCHEURS ENDIABLÉS
CLUB EAU-BOIS MÉTABETCHOUAN
CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMA INC.
CLUB LOUP-CERVIER
CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES
DE LONGUEUIL INC.
CLUB RICHELIEU FORESTVILLE
COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT
DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS
(CHARMES)
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
DE CHICOUTIMI INC.
COMITÉ DE RESTAURATION
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN
COMITÉ DE VALORISATION
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE SHERBROOKE
COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN
COMMISSION DES LOISIRS
DE SAINTE-MONIQUE
CONSEIL ATKAMEK DE WEMOTACI
CORPORATION D' ACTIONS ET DE GESTION
ENVIRONNEMENTALES DE QUÉBEC
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-
DE-FIGUERY
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS
CORPORATION DU MOULIN BERNIER (LA)
CORPORATION DU TERRAIN DE JEUX DU BIC
CORPORATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL
DOMAINE DE L'AMITIÉ
ÉCOLE DES TROIS-SAISONS
ÉCOLE DU VALLON
ÉCOLE LES PRIMEVÈRES JOUVENCE
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU BON CONSEIL
(ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DU CANTON IBERVILLE INC.)
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOIR
ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CAMILLE

ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS
ÉCO-NATURE DE LAVAL
(PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES)
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FESTIVAL D'HIVER DE ROBERVAL
FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR/RÉGION (LA)
FONDATION DU CENTRE DE LA NATURE
DE LAVAL
FONDATION SAINTE-PHILOMÈNE
MONTCERF-LYTTON INC.
GRANDS AMIS DE LA VALLÉE
GROUPE D'INTERVENTION
POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER
GROUPE SCOUT DE PINTENDRE
(DISTRICT RIVE-SUD/BEAUCE) INC.
GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-
NATURALISTES ET PROFESSIONNELS
EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)
HÉRITAGE LAURENTIEN
KENNEBEC (CENTRE DE PLEIN AIR)
MEUTE AKWIXS DU 33^E GROUPE
SCOUT CANDIAC-LA PRAIRIE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MUNICIPALITÉ BLUE SEA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-ANTONIN
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-
DU-LAC-SAINT-JEAN
NORTH AMERICAN WILDLIFE ENFORCEMENT
OFFICERS ASSOCIATION (NAWEOA)
ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT
PATRO DE FORT-COULONGE / MANSFIELD
PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
POURVOIRIE DU CRIQUE À DAVID INC.
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
REGROUPEMENT DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE
RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.
SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC. (LE)
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-
AUX-SABLES JONQUIÈRE INC.
SOCIÉTÉ D'ANIMATION
DE LA PROMENADE BELLERIVE
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SCOTSTOWN
TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE
DE DRUMMONDVILLE INC.
VILLE DE HUDSON
VILLE DE MONTMAGNY, SERVICE DES LOISIRS
VILLE DE MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE LASALLE
VILLE DE QUÉBEC,
ARRONDISSEMENT LAURENTIEN
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
VILLE DE ROUYN-NORANDA
VILLE DE SAINT-GEORGES,
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
VILLE DE WATERLOO, SERVICE DES LOISIRS
VILLE LA TUQUE
VISION SAINT-MAURICE
ZEC RESTIGO

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DU BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-CHARLES INC.
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES
ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX
DE SAINT-FULGENCE INC.
CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS
DE SAINT-GÉDÉON INC.
CORPORATION HÉRITAGE
SAINT-BERNARD INC.
REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS
DU LAC SAINT-PIERRE
SOCIÉTÉ CANADIENNE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE –
DIVISION DU QUÉBEC INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE BAIE LAVALLIÈRE INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT,
DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-
PIERRE INC.
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,
D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE
DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.
SOCIÉTÉ DE GESTION
DE LA FAUNE DE KAMOURASKA INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.
SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE
NATURELLE DU CANADA INC.
VILLE DE BEAUHARNOIS
VILLE DE BEAUPRÉ
VILLE DE BOUCHERVILLE
VILLE DE CHÂTEAUGUAY
VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de virginie (PAAR) et au cadre de soutien financier pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

Les ordres et regroupements professionnels suivants se sont associés à la Fondation afin de reconnaître et d'encourager la relève en matière de protection des habitats. Ainsi, depuis 2002, trois bourses d'étude d'une valeur respective de 10 000 \$ sont remises annuellement aux meilleurs étudiants québécois de leur discipline :

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS
DU QUÉBEC



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



André Martin
Québec, le 3 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Diane Bergeron, CA
Directrice principale
Québec, le 3 mai 2007

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DES IMMOBILISATIONS		TOTAL	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
PRODUITS						
Contributions des pêcheurs des chasseurs et des trappeurs	3 101 258 \$	3 033 043 \$	- \$	- \$	3 101 258 \$	3 033 043 \$
Collectes de fonds (note 3)	933 932	769 712	-	-	933 932	769 712
Autres contributions (note 3)	320 606	573 356	19 687	69 162	340 293	642 518
Intérêts	63 312	67 604	10 042	5 330	73 354	72 934
	<u>4 419 108</u>	<u>4 443 715</u>	<u>29 729</u>	<u>74 492</u>	<u>4 448 837</u>	<u>4 518 207</u>
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	3 355 035	3 332 860	767 543	714 539	4 122 578	4 047 399
Frais de collectes de fonds	528 441	428 546	-	-	528 441	428 546
Frais d'administration	501 041	543 807	-	-	501 041	543 807
	<u>4 384 517</u>	<u>4 305 213</u>	<u>767 543</u>	<u>714 539</u>	<u>5 152 060</u>	<u>5 019 752</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	34 591	138 502	(737 814)	(640 047)	(703 223)	(501 545)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 620 198	1 506 696	2 059 650	2 674 697	3 679 848	4 181 393
Transferts interfonds (note 5)	-	(25 000)	-	25 000	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 654 789 \$</u>	<u>1 620 198 \$</u>	<u>1 321 836 \$</u>	<u>2 059 650 \$</u>	<u>2 976 625 \$</u>	<u>3 679 848 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2007

	2007			2006
	FONDS DE FONCTIONNEMENT	FONDS DES IMMOBILISATIONS	TOTAL	TOTAL
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	44 729 \$	3 395 \$	48 124 \$	21 674 \$
Dépôts à terme (taux moyen de 3,85 %)	1 030 000	580 000	1 610 000	1 252 065
Créances (note 6)	236 877	4 754	241 631	196 051
Intérêts courus	37 147	5 668	42 815	37 017
Stocks	28 574	-	28 574	19 432
Frais payés d'avance	10 384	4 335	14 719	28 007
	<u>1 387 711</u>	<u>598 152</u>	<u>1 985 863</u>	<u>1 554 246</u>
Contributions à recevoir (note 7)	-	311 270	311 270	455 626
Placements (note 8)	400 000	-	400 000	400 000
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>199 502</u>	<u>1 223 784</u>	<u>1 423 286</u>	<u>2 100 183</u>
	<u>1 987 213 \$</u>	<u>2 133 206 \$</u>	<u>4 120 419 \$</u>	<u>4 510 055 \$</u>
DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 10)				
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	325 424 \$	100 \$	325 524 \$	350 264 \$
Contributions reportées (note 11)	<u>7 000</u>	<u>500 000</u>	<u>507 000</u>	<u>24 317</u>
	<u>332 424</u>	<u>500 100</u>	<u>832 524</u>	<u>374 581</u>
Emprunts bancaires (note 12)	-	311 270	311 270	455 626
	<u>332 424</u>	<u>811 370</u>	<u>1 143 794</u>	<u>830 207</u>
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	199 502	1 223 784	1 423 286	2 100 183
Réservés à des partenaires (note 13)	535 823	-	535 823	491 402
Affectations à des projets fauniques :				
Solde engagé (note 14)	919 464	-	919 464	955 196
Solde disponible	<u>-</u>	<u>98 052</u>	<u>98 052</u>	<u>133 067</u>
	<u>1 654 789</u>	<u>1 321 836</u>	<u>2 976 625</u>	<u>3 679 848</u>
	<u>1 987 213 \$</u>	<u>2 133 206 \$</u>	<u>4 120 419 \$</u>	<u>4 510 055 \$</u>

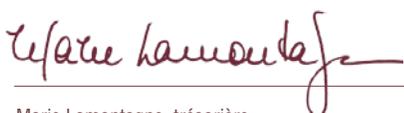
ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques Gauthier, président du conseil



Marie Lamontagne, trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	FONDS DE FONCTIONNEMENT	FONDS DES IMMOBILISATIONS	TOTAL	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Reentrées de fonds				
Contributions - utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 971 766 \$	3 154 \$	3 974 920 \$	4 241 061 \$
Contributions gouvernementales et municipales	318 448	663 574	982 022	468 366
Intérêts reçus	62 901	4 655	67 556	96 822
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(2 745 729)	(4 900)	(2 750 629)	(2 978 834)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 636 337)	(61 594)	(1 697 931)	(1 744 200)
Remboursement de contributions reçues en trop	-	-	-	(221 317)
Intérêts versés	(2 202)	-	(2 202)	(15 831)
(Sorties) Reentrées de fonds nettes	(31 153)	604 889	573 736	(153 933)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Sorties de fonds nettes				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(44 995)	-	(44 995)	(68 024)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Nouveaux emprunts	-	-	-	71 707
Remboursements d'emprunts	-	(144 356)	(144 356)	(117 970)
Sorties de fonds nettes	-	(144 356)	(144 356)	(46 263)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(76 148)	460 533	384 385	(268 220)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 150 877	122 862	1 273 739	1 541 959
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin *	1 074 729 \$	583 395 \$	1 658 124 \$	1 273 739 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2007

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constataion des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. Ces apports sont comptabilisés aux états financiers à la juste valeur des biens reçus.

Constataion des produits

Les contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage sont constatées au moment où elles sont acquises à la Fondation.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Équipements - Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art - Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché. Elles ne sont pas amorties.

Terrains - Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement - Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2007			2006
	COLLECTES DE FONDS	AUTRES CONTRIBUTIONS		TOTAL
		FONCTIONNEMENT	IMMOBILISATIONS	
Gouvernements et municipalités	152 372 \$	163 186 \$	19 218 \$	334 776 \$
Entreprises	492 746	35 849	-	528 595
Particuliers	193 517	5 245	-	198 762
Fondations et OSBL	95 297	116 326	469	212 092
	<u>933 932 \$</u>	<u>320 606 \$</u>	<u>19 687 \$</u>	<u>1 412 230 \$</u>

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

Coûts des projets fauniques

Contributions :

	2007	2006
Projets relatifs aux habitats	1 813 731 \$	1 719 902 \$
Projets relatifs à la pêche et à la relève *	477 813	558 846
Projets relatifs aux partenaires fauniques	343 434	323 083
Projets de la Fondation **	87 275	101 287
Traitements et avantages sociaux	523 599	502 051
Honoraires professionnels	2 350	19 842
Déplacements	15 092	13 990
Réunions, congrès et perfectionnement	3 509	4 741
Publicité et promotion	72 551	71 626
Impression et frais de bureau	9 509	12 287
Mobilier et équipement	824	1 281
Amortissement des immobilisations	4 198	3 924
Autres	1 150	-
	<u>3 355 035 \$</u>	<u>3 332 860 \$</u>

Frais de collectes de fonds

Traitements et avantages sociaux	267 364 \$	228 071 \$
Honoraires professionnels	37 430	25 375
Commissions et redevances	9 188	3 338
Achat de biens	29 514	12 128
Déplacements	10 530	16 200
Réunions, congrès et perfectionnement	2 954	3 891
Repas / Événements-bénéfice	47 030	33 592
Publicité et promotion	88 835	70 771
Impression et frais de bureau	19 845	20 817
Mobilier et équipement	581	1 339
Amortissement des immobilisations corporelles	4 592	4 241
Autres	10 578	8 783
	<u>528 441 \$</u>	<u>428 546 \$</u>

Frais d'administration

Traitements et avantages sociaux	315 520 \$	346 380 \$
Honoraires professionnels	10 030	18 924
Déplacements	22 584	11 205
Réunions, congrès et perfectionnement	4 589	3 174
Publicité et promotion	8 300	11 507
Loyer	100 448	91 861
Impression et frais de bureau	24 700	29 242
Mobilier et équipement	1 811	3 360
Amortissement des immobilisations corporelles	4 799	4 494
Autres	8 260	23 660
	<u>501 041 \$</u>	<u>543 807 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

Coûts des projets fauniques

Contributions :

	2007	2006
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	701 661 \$	638 396 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	25 931	25 107
Honoraires professionnels	1 601	1 889
Publicité et promotion	938	5 139
Gestion de terrains	17 440	19 521
Intérêts sur dettes à long terme	19 218	22 246
Déplacements et autres	754	2 241
	<u>767 543 \$</u>	<u>714 539 \$</u>

* Un montant de 11 313 \$ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2007 (2006 : 36 602 \$) en raison du fait que ces achats ont été faits pour le compte d'autres organismes.

** Ce poste inclut des honoraires professionnels de 17 181 \$ (2006 : 64 211 \$) et des traitements et avantages sociaux de 22 980 \$ (2006 : 5 532 \$).

5. TRANSFERTS INTERFONDS

En 2007, aucun transfert n'a été effectué du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations (2006 : 25 000 \$).

6. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 9 717 \$ (2006 : 31 823 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2007	2006
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	311 270 \$	455 626 \$

8. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2007 au 12 juin 2010 et portent intérêt à des taux variant de 3,16 % à 4,59 %. (Taux moyen de 3,87 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
Fonds de fonctionnement				
Équipements	136 440 \$	71 943 \$	64 497 \$	49 033 \$
Œuvres d'art	135 005	-	135 005	130 705
	271 445	71 943	199 502	179 738
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 172 144	-	1 172 144	1 868 805
Droits d'aménagement	51 640	-	51 640	51 640
	1 223 784	-	1 223 784	1 920 445
	1 495 229 \$	71 943 \$	1 423 286 \$	2 100 183 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 24 531 \$ (2006 : 20 302 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront

transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection.

10. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2007	2006
Solde de fonds au début	1 005 706 \$	834 529 \$
Dépôts et intérêts reçus	714 425	1 560 760
Déboursés et frais d'administration	(1 256 195)	(1 391 771)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	(1 637)	2 188
Solde de fonds à la fin	462 299 \$	1 005 706 \$

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Fonds des immobilisations

Dans le but de favoriser la conservation d'aires protégées, la Fondation de la faune s'est engagée à acquérir des terrains à vocation faunique pour 680 000 \$ en 2007, lesquels seront ensuite transférés à la Ville de Québec dans le cadre d'une entente pour

l'acquisition de milieux naturels. Cet engagement est conditionnel à une contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les contributions reportées représentent les sommes reçues de la Ville de Québec au 31 mars 2007 pour l'acquisition de ces terrains. Ces sommes devront être remboursées à la Ville de Québec si elles ne sont pas utilisées à la fin de l'entente en mars 2008.

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 \$, échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 \$, échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 \$, échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 \$, échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 %, remboursable par versements mensuels de 1 593 \$, échéant en mars 2009

2007	2006
156 503 \$	229 047 \$
36 368	53 259
30 594	44 823
51 460	75 391
36 345	53 106
<u>311 270 \$</u>	<u>455 626 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts jusqu'à échéance se détaillent comme suit :

2008	151 650 \$
2009	159 620 \$

Dans le cadre du programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 7).

13. RÉSERVÉS À DES PARTENAIRES

La Fondation a conclu des ententes de gestion de fonds dédiés et des ententes d'acceptation de dons dirigés dans le cadre desquelles elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à ces ententes, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour les partenaires bénéficiaires de ces ententes.

Solde au début
Dépôts et intérêts reçus
Montants affectés dans l'année
Solde de fonds à la fin

2007	2006
491 402 \$	145 305 \$
171 086	385 897
(126 665)	(39 800)
<u>535 823 \$</u>	<u>491 402 \$</u>

14. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 243 257 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2008	1 930 605 \$
2009	262 652
2010	50 000
	<hr/>
	2 243 257 \$
	<hr/>

Au 31 mars 2007, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 560 207 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 919 464 \$ pour pourvoir à ses engagements.

15. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	94 564 \$
2009	99 691
2010	101 045
2011	103 752
2012	104 429
2013 et subséquemment	393 969
	<hr/>
	900 450 \$
	<hr/>

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élevèrent à 51 529 \$ (2006 : 51 038 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2007, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, soit 6 % à la date du bilan (2006 : 5 %). Aux 31 mars 2006 et 2007, le solde était nul.

Juste valeur

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables.

La juste valeur des placements est de 407 471 \$ au 31 mars 2007 (2006 : 404 851 \$).

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes.

CODES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

SECTION 3 – DEVOIRS DE GESTION

- 3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
 - 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
 - 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.

- 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité

- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité

- 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 – CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou

éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
 - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
 - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 – L'APRÈS-MANDAT

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 – RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

LE CONSEILS D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2007

PRÉSIDENT

Jacques Gauthier ¹⁾
Premier vice-président et chef de l'exploitation
Kruger Énergie inc.

VICE-PRÉSIDENTE

Kim Thomassin, associée ¹⁾
McCarthy Tétrault

TRÉSORIÈRE

Marie Lamontagne ^{1) 2)}
Vice-présidente - développement et marketing
SSQ, Société d'assurances générales

MEMBRES

André Martin, président-directeur général ¹⁾
Fondation de la faune du Québec

Germain Carrière, président et chef de l'exploitation ²⁾
Société valeurs mobilières Desjardins

Hélène Codère
Responsable - services des stages et du placement
Université de Sherbrooke

Gilles Côté (St-Gilles), artiste-peintre

Gratien D'Amours, producteur agricole et vice-président
UPA – développement international

André Duchesne, ingénieur forestier

Alain Gauthier, président-directeur général
Restaurant et Taverne Magnan

Pierre Laporte, associé ²⁾
Responsable du groupe de restructuration pour le Québec
Ernst & Young

Annie Tremblay, coordonnatrice
Seigneurie du Triton

MEMBRES DONT LE MANDAT S'EST TERMINÉ EN COURS D'ANNÉE

Bernard Beaudin 1995-05-31 – 2006-06-16	Louise Laparé 2003-02-26 – 2006-10-13
Marcel Barthe 2003-01-29 – 2006-11-14	Jean Roch LeBlond 2006-06-19 – 2006-09-25
Bastien Biron 2003-01-29 – 2006-11-14	Pierre Robitaille 2002-06-06 – 2006-06-29
Jean Brisset des Nos 2001-11-21 – 2006-11-14	France Thériault 2003-02-26 – 2006-11-14
Johanne Gauthier 2001-11-21 – 2006-08-29	

¹⁾ Membre du comité exécutif

²⁾ Membre du comité de vérification et de placement

LE PERSONNEL

Au 31 mars 2007

André Martin
Président-directeur général

Gisèle Ampleman
Technicienne en administration

Mona Angers
Conseillère juridique et coordonnatrice des projets spéciaux

Christine Bélanger
Coordonnatrice de projets

Pierre Breton
Directeur des communications

Lyne Giasson
Secrétaire

Claude Grondin
Coordonnateur de projets

Jean Roch LeBlond
Secrétaire de la Fondation

Guy Lépine
Coordonnateur de projets et responsable des acquisitions

André Letellier
Assistant technique

Benoît Mercille
Directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Chantal Pelletier
Secrétaire-réceptionniste

Marcel Quirion
Coordonnateur de projets

Geneviève Roy
Coordonnatrice, partenariats financiers et collecte de fonds

Paul Saint-Georges *
Coordonnateur, partenariats financiers et collecte de fonds

Ghislaine St-André
Coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt
Secrétaire de direction

* emploi occasionnel

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION

Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec, 2007

ISBN : ISBN : 978-2-550-51045-1

PUBLIÉ PAR : Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca

POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2006-2007 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur le tabac en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.

LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC TIENT À REMERCIER :

SES PARRAINS FONDATEURS



SES PARRAINS

Abitibi-Consolidated
Aliments Carrière
Association minière du Québec
Bioxel Pharma inc.
Boralex
Canadian Tire
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Environnement Canada – Service canadien de la faune
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des transports du Québec
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine
Service de cartes Desjardins
Société de gestion du Fonds jeunesse
Société des alcools du Québec
Syngenta
Tembec
Ville de Québec

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs
et des partenaires financiers.



Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655 / Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca